Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

ADMINISTRATION ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

ÉVALUATION DU BLOC RNCP36756BC09 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR DÉPLOYER LES NOUVELLES NORMES ET RÉGULATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALES

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ADMINISTRATION ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX	3,0 INDICATIF, À CONFIRMER SELON LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : NORIA EQUIPEMENTS SAS, SIÈGE À LYON ET SITES DE PRODUCTION À VILLEURBANNE ET PORTO

Vous intervenez comme chargé(e) de mission conformité et responsabilité sociétale auprès de Noria Equipements SAS, entreprise française qui conçoit et commercialise des équipements de manutention pour des clients industriels européens. L'entreprise compte 620 salariés en France et au Portugal. Son chiffre d'affaires consolidé est de 148 millions d'euros et son activité s'appuie sur 42 fournisseurs directs, dont 18 situés hors de l'Union européenne.

La direction vous confie une première revue de la veille réglementaire, puis la préparation d'un déploiement opérationnel portant sur la prévention de la corruption, les droits humains dans la chaîne de valeur et la responsabilité environnementale. La date de référence des informations du dossier est le 1er janvier 2026. Les extraits réglementaires fournis dans le dossier sont les données de travail à retenir pour l'épreuve. Toute conclusion relative à une obligation dont le champ d'application peut avoir évolué doit être formulée avec prudence et accompagnée d'une proposition de vérification de la source officielle à jour.

Le barème total est de 20 points. Les réponses doivent être argumentées, distinguer les obligations juridiques des référentiels volontaires et mobiliser les données chiffrées du dossier. Les montants sont exprimés hors taxes. Sauf indication contraire, arrondir les pourcentages à une décimale et les montants à l'euro.

PARTIE 1 : ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE (5 points)

Organiser la veille et qualifier les exigences applicables

À partir du DT 1 et des informations de l'entreprise, établissez une première analyse de conformité. Une réponse pertinente distingue une disposition contraignante, une recommandation ou un référentiel volontaire, et indique les limites d'une conclusion fondée sur un extrait de veille.

Repères de veille à analyser

Référence	Nature indiquée dans le dossier	Élément de champ ou de portée
Loi française n° 2016-1691, dite Sapin II	Disposition législative	Seuils d'assujettissement précisés au DT 1
Code de commerce, plan de vigilance	Disposition législative	Seuils d'effectifs précisés au DT 1
ISO 26000	Lignes directrices volontaires	Responsabilité sociétale, sans certification ISO 26000
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Recommandations internationales	Conduite responsable des entreprises

Données de travail extraites du DT 1.

1.1 (2 points) Classez les quatre références du tableau selon qu'elles constituent une exigence juridique contraignante ou un référentiel/recommandation volontaire. Pour chacune, indiquez une conséquence concrète pour l'organisation de la veille de Noria Equipements. Justifiez en une phrase la distinction entre conformité légale et démarche de responsabilité sociétale.

1.2 (1,5 point) Au regard des données du DT 1, déterminez si Noria Equipements entre dans le champ des obligations anticorruption de Sapin II. Citez les deux critères fournis et proposez deux dispositifs prioritaires à intégrer ou vérifier dans son programme de conformité.

1.3 (1,5 point) Analysez si les éléments fournis permettent de conclure que Noria Equipements est soumise à l'obligation de plan de vigilance. Présentez le calcul ou la comparaison utile, précisez l'information manquante éventuelle et formulez une démarche de vérification réglementaire adaptée avant de conclure.

PARTIE 2 : ÉTUDE DES RISQUES ET ANALYSE DES DONNÉES (5 points)

Prioriser les risques et quantifier la couverture de la chaîne d'approvisionnement

Exploitez les données du DT 2 pour établir une hiérarchisation traçable. Pour le score de risque, utilisez exclusivement la méthode définie dans le document : score = probabilité × gravité × exposition. Une priorité élevée correspond à un score supérieur ou égal à 40.

Indicateurs de risques et de couverture

Groupe de fournisseurs	Nombre	Dépenses annuelles	Évaluations RSE à jour
Fournisseurs établis dans l'Union européenne	24	4 800 000 €	18
Fournisseurs établis hors Union européenne	18	3 600 000 €	9
Total	42	8 400 000 €	27

Données de travail fournies par la direction des achats et la conformité.

2.1 (1,5 point) À l'aide du DT 2, calculez les scores des trois risques recensés. Indiquez, pour chacun, s'il atteint le seuil de priorité élevée de 40. Présentez les calculs et classez les risques du score le plus élevé au plus faible.

2.2 (2 points) Calculez le taux global de fournisseurs ayant une évaluation RSE à jour, le taux correspondant aux fournisseurs hors Union européenne et la part des dépenses annuelles associée aux fournisseurs hors Union européenne. Donnez les formules utilisées et interprétez en deux phrases les résultats pour la planification de la diligence raisonnable.

2.3 (1,5 point) Proposez deux indicateurs complémentaires permettant de suivre les impacts sociaux ou environnementaux de la chaîne de valeur. Pour chacun, précisez la formule de calcul, la source de données à mobiliser et une limite d'interprétation à surveiller.

PARTIE 3 : PRÉPARATION DU DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL (6 points)

Construire un plan d'action proportionné, mesurable et documenté

La direction demande un plan de déploiement sur six mois, avec des responsabilités identifiées, des preuves conservées et des indicateurs de suivi. Utilisez le DT 3 et complétez le DR 1. Les actions doivent être proportionnées aux risques constatés et associer les fonctions concernées.

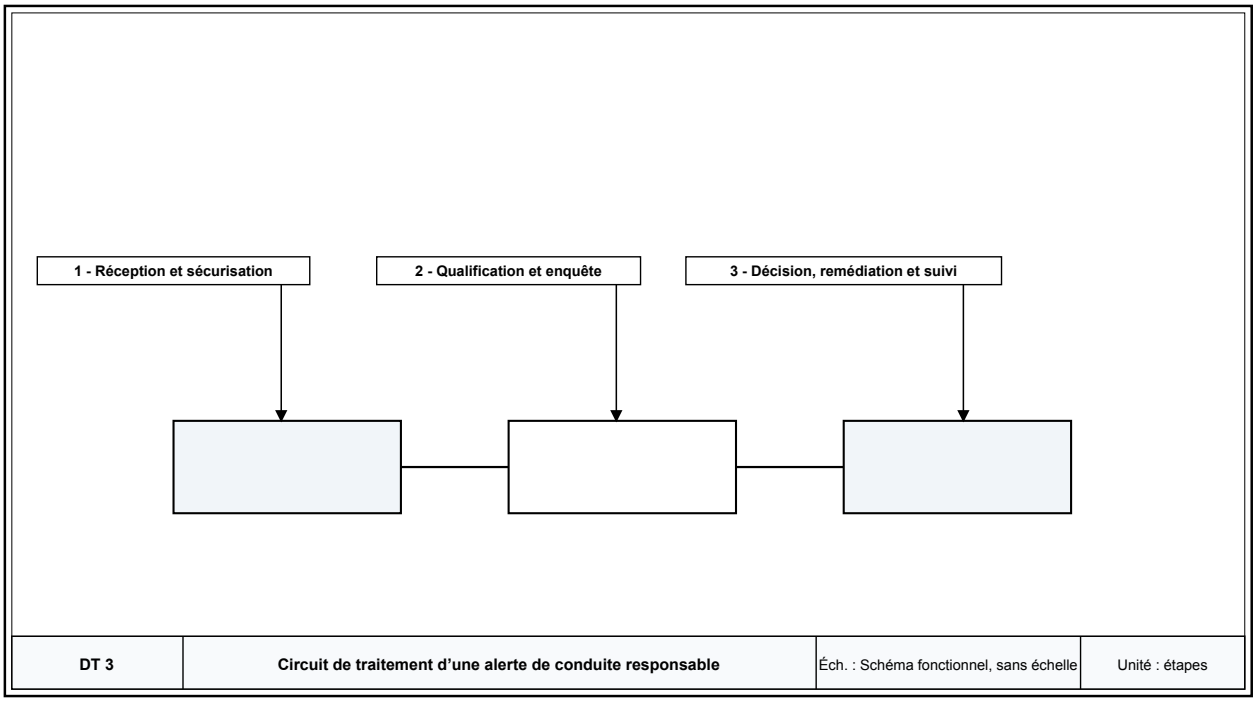


Schéma fonctionnel fourni pour élaborer le protocole de déploiement.

3.1 (1,5 point) Complétez le DR 1 avec trois actions prioritaires pour les six premiers mois. Au moins une action doit porter sur les fournisseurs hors Union européenne et au moins une sur la prévention de la corruption. Pour chaque action, indiquez un responsable, une échéance et une preuve de réalisation.

3.2 (1,5 point) À partir du DT 3, décrivez un protocole de traitement d'une alerte en quatre étapes au minimum. Pour chaque étape, indiquez une précaution garantissant la confidentialité, l'impartialité ou la traçabilité du traitement.

3.3 (1,5 point) Le budget disponible pour les évaluations externes est de 18 000 €. Une évaluation coûte 1 200 € par fournisseur hors Union européenne et 600 € par fournisseur établi dans l'Union européenne. Calculez le coût de l'évaluation de l'ensemble des 18 fournisseurs hors Union européenne, puis le budget restant. Déterminez combien de fournisseurs européens supplémentaires peuvent être évalués avec ce solde et calculez le coût total engagé.

3.4 (1,5 point) Rédigez une recommandation à la direction en quatre à six lignes : indiquez l'ordre de priorité des actions, une modalité de dialogue avec les fournisseurs et un indicateur de suivi à examiner mensuellement. Appuyez votre recommandation sur au moins un résultat chiffré de la partie 2.

PARTIE 4 : PRÉVENTION, ÉTHIQUE ET AMÉLIORATION CONTINUE (4 points)

Sécuriser la mise en œuvre et vérifier l'efficacité du dispositif

La conformité ne se limite pas à la production de procédures. La direction souhaite éviter les effets de façade, protéger les personnes concernées et mesurer l'efficacité réelle des actions. Répondez en mobilisant le DT 1, le DT 3 et vos propositions des parties précédentes.

Éléments à vérifier avant validation du déploiement

Dimension	Exemple de vérification
Gouvernance	Responsable désigné et compte rendu de revue
Droits des personnes	Confidentialité, protection contre les représailles et traitement équitable
Efficacité	Indicateur, valeur de départ, cible et périodicité
Amélioration	Mesure corrective suivie d'une vérification d'efficacité

Liste de contrôle à utiliser pour répondre aux questions de la partie 4.

4.1 (1,5 point) Identifiez deux risques éthiques ou organisationnels associés à un dispositif d'alerte mal conçu. Pour chacun, proposez une mesure de prévention concrète et précisez la fonction de l'entreprise qui devrait en assurer le suivi.

4.2 (1,5 point) Proposez un indicateur de résultat et un indicateur d'efficacité du programme. Pour chacun, donnez la formule ou la méthode de calcul, la périodicité de revue et une cible chiffrée réaliste pour les six premiers mois, en expliquant brièvement pourquoi l'indicateur ne suffit pas à lui seul.

4.3 (1 point) Formulez une mesure de correction et une mesure de prévention à appliquer si un fournisseur présente une non-conformité grave. Votre réponse doit prévoir le dialogue avec le fournisseur, un délai de suivi et une décision motivée si les progrès attendus ne sont pas constatés.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES RÉGLEMENTAIRES ET RÉFÉRENTIELS POUR LA VEILLE

Date de référence du dossier : 1er janvier 2026. Les éléments ci-dessous constituent des repères de travail pour l'étude de cas. Une veille professionnelle doit vérifier les textes consolidés et leurs mesures d'application sur les sources officielles avant toute décision de conformité.

- **Sapin II :** pour les besoins de l'exercice, les critères fournis sont les suivants : les obligations visées concernent notamment les entreprises employant au moins 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. Le programme anticorruption comprend notamment un code de conduite, un dispositif d'alerte interne, une cartographie des risques, des procédures d'évaluation des tiers, des contrôles comptables, une formation des personnels exposés, un régime disciplinaire et un contrôle interne.
- **Plan de vigilance :** le repère de seuil à vérifier dans le cas étudié est l'emploi, pendant deux exercices consécutifs, d'au moins 5 000 salariés en France dans la société et ses filiales directes ou indirectes, ou d'au moins 10 000 salariés dans le monde dans la société et ses filiales directes ou indirectes. Le dispositif porte notamment sur les risques graves liés aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement.
- **ISO 26000 :** lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale. Cette norme fournit un cadre d'orientation et n'est pas une norme de certification.
- **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :** recommandations relatives à la conduite responsable des entreprises, incluant notamment les droits humains, le travail, l'environnement, la corruption et la diligence raisonnable.
- **Veille sur les obligations européennes de publication et de diligence raisonnable :** les calendriers, seuils et dispositions transitoires peuvent être modifiés. Une analyse d'assujettissement en 2026 doit documenter la version du texte applicable, la date d'application et les critères de taille, de chiffre d'affaires, de groupe et de secteur retenus. Les données fournies dans le présent sujet ne permettent pas, à elles seules, de conclure à l'assujettissement de Noria Equipements à chaque obligation européenne.

Une conclusion de veille doit identifier la source primaire, sa date de consultation, la disposition concernée, les entités et activités couvertes, l'échéance d'application et le responsable interne de mise à jour.

Distinction entre obligations et référentiels

Élément	Statut à retenir pour l'étude	Usage opérationnel
Loi et code applicables	Obligation juridique, sous réserve du champ et de la version applicable	Évaluer l'assujettissement, désigner un responsable et conserver les preuves
ISO 26000	Référentiel de lignes directrices volontaire	Structurer une démarche RSE sans revendiquer une certification ISO 26000
Principes directeurs de l'OCDE	Recommandations internationales	Orienter la conduite responsable et la diligence raisonnable

Synthèse des repères remis au candidat.

DT 2 : DONNÉES ACHATS ET MÉTHODE DE HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Données annuelles de l'exercice étudié : 24 fournisseurs établis dans l'Union européenne représentent 4 800 000 € de dépenses ; 18 fournisseurs établis hors Union européenne représentent 3 600 000 € de dépenses. Au total, l'entreprise compte 42 fournisseurs directs et 8 400 000 € de dépenses annuelles. Une évaluation RSE est considérée à jour si elle date de moins de 24 mois et comporte une revue des risques sociaux et environnementaux. À ce jour, 18 fournisseurs européens et 9 fournisseurs hors Union européenne répondent à ce critère.

Méthode de cotation : attribuer une note entière de 1 à 5 à la probabilité, à la gravité et à l'exposition. Calculer le score selon la formule $S = P \times G \times E$. Classer comme priorité élevée tout risque dont le score est supérieur ou égal à 40. Les notes sont une première estimation interne, à valider par la collecte de preuves et le dialogue avec les parties concernées.

Registre initial des risques

Risque	Probabilité P	Gravité G	Exposition E
Paiement indu ou avantage indu lors d'un appel d'offres à l'export	3	5	4
Atteinte à la santé et à la sécurité chez un fournisseur de rang 1 hors Union européenne	4	5	4
Données d'émissions indirectes incomplètes dans la chaîne d'approvisionnement	4	3	5

Cotation fournie par l'équipe conformité pour le premier examen.

Synthèse des dépenses et évaluations disponibles

Périmètre	Fournisseurs	Dépenses annuelles	Évaluations à jour
Union européenne	24	4 800 000 €	18
Hors Union européenne	18	3 600 000 €	9
Total	42	8 400 000 €	27

Valeurs de référence pour les calculs de la partie 2.

DT 3 : EXIGENCES INTERNES DE DÉPLOIEMENT ET TRAITEMENT DES ALERTES

La direction a fixé les exigences suivantes pour le plan de déploiement de six mois :

- les risques prioritaires doivent avoir un propriétaire interne et une action documentée ;
- la fonction achats pilote la qualification et le dialogue avec les fournisseurs, avec l'appui de la conformité et des équipes RSE ;
- la conformité assure le suivi des alertes et la tenue du registre des décisions ; la direction générale valide les décisions de remédiation engageant l'entreprise ;
- les informations d'alerte sont accessibles uniquement aux personnes habilitées, conservées de manière sécurisée et utilisées dans le respect des règles applicables relatives à la confidentialité et à la protection des personnes ;
- les personnes concernées sont traitées avec impartialité. L'entreprise prévoit une protection contre les représailles et un mécanisme d'escalade lorsque l'alerte met en cause un responsable de la ligne hiérarchique habituelle ;
- toute action corrective doit être associée à une échéance, à une preuve attendue et à une vérification de son efficacité.

Exemples de preuves : version approuvée d'une procédure, registre de formation, questionnaires fournisseurs datés, comptes rendus de dialogue, plan correctif signé, preuve de clôture et compte rendu de revue de direction. Une politique publiée sans preuve de mise en œuvre ne suffit pas à démontrer l'efficacité du dispositif.

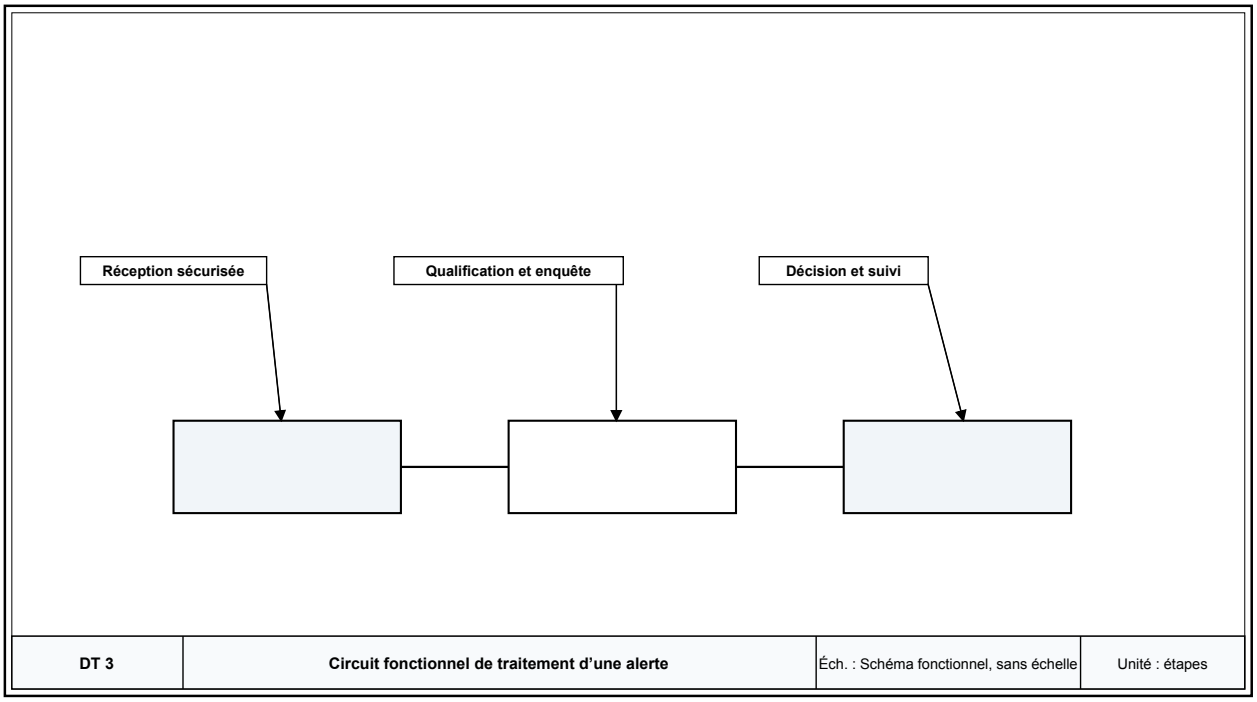


Schéma de principe à adapter au dispositif interne de l'entreprise.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 3.1 et 3.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter directement les cases. Pour chaque action, préciser un responsable, une échéance et une preuve vérifiable. Les réponses doivent être cohérentes avec les risques du DT 2 et les exigences du DT 3.

Plan d'action de déploiement sur six mois

Priorité / risque traité	Action et résultat attendu	Responsable	Échéance	Preuve de réalisation	Indicateur de suivi
.....					
.....					
.....					

Une ligne par action proposée.

Protocole de traitement d'une alerte

Étape	Action à conduire	Garantie de confidentialité, d'impartialité ou de traçabilité
1		
2		
3		
4		

Compléter les étapes et les garanties associées.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.1 et 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Inscrire les opérations, les unités et les résultats arrondis conformément aux consignes de l'épreuve. Les cases comportant « ... » sont à compléter.

Calculs de hiérarchisation et de couverture

Calcul demandé	Opération	Résultat	Interprétation
Score : paiement indu ou avantage indu			
Score : santé et sécurité fournisseur			
Score : données d'émissions indirectes			
Taux global de fournisseurs évalués à jour			
Taux de fournisseurs hors Union européenne évalués à jour			
Part des dépenses auprès des fournisseurs hors Union européenne			

Utiliser les données du DT 2 et la méthode de calcul indiquée.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.